

strübe [=S t r ü b i] gebürtig Von Brunnen ein kantengiesser, dero selbsten anzuohören, wass massen die Von Bährn undt Zürich sich zuosamen Ziechen [- 2. Villmergerkrieg -], undt ein Corpus lauth seines aussag scheinete widerum zuo machen, auch die schiff so mir schon notificiert worden das es 18 sien, der reüss auswerths bassieren solen als können die Mein Gn. Herren undt Oberen [Ammann und Rat von Stadt und Amt Zug] mit Merem von dissem Ehrlichen Herrn Vernemen. Was aber ich allhier wirdt in meren zuo thuon haben, bitt mir zuo befellen, wirdt in threüen gehorsam leisten, dis in Eill geschriben".

Original, mit Siegel - AH 73, 299-300 - Blatt 299<sup>v</sup> und 300<sup>r</sup> leer

139

1668 Dezember 17., Luzern

A

SCHREIBEN VOM [SAV. AMBASSADOREN BENOIT II CIZE, BARON] DE GRESY,  
AN RITTER UND STATTHALTER [BEAT JAKOB I.] ZURLAUBEN,  
ZUG

"Vostre derniere lettre du 13.<sup>e</sup> du courant<sup>1</sup> me fût remise dans le temps que Je travaillois à la depesche de l'ordinaire, ainsy Je ne pû pas pour lors vous faire reponce; Je vous diray donc maintenant ... sur ce que vous m'escri-  
viéz pour l'Escollier [den Sohn des Weibels von Menzingen?] que l'on desire-  
roit que Je procurâ l'entretient à forme du Traitté de l'alliance, sur quoy  
Je vous diray ... que Je ne puis faire autre que de donner une lettre audit  
Escollier pour S.A.R. [Herzog K a r l E m a n u e l II.] la quelle ordon-  
nera à son Ministre des finances de faire donner l'entretient audit Escollier  
en forme du Traitté de l'alliance. voyla comme cela S'est faict autrefois,  
ainsy Je ne puis pas changer les reiglements, mais bien ie suis tout prest de  
donner la lettre à qui Messieurs [Ammann und Rat] de Zoug me nommeront par  
une de leur lettre pour ma Justification, ainsy vous voyéz ... le desir que  
J'ay de les obliger et servir promptement en ce que Je puis, comme Je feray  
tousiours dans toutes autres sortes d'occasions, dans l'Esperance que J'ay  
aussy que Messieurs du Canton de Zoug y correspondront par des veritables ef-  
fets, et avec sincerité à l'esgard de S.A.R., de ses Interetz, et de son Royal  
service, qui est le vray moyen de maintenir la bonne amitié et la bonne al-  
liance, puis que l'effet de l'alliance n'est autre, que de ne se poin faire  
preiudice les uns aux autres, c'est ce qu'il faut bien représenter dans tout-  
tes les occasions à ces Mess.<sup>rs</sup> affin qu'ils sâchent que S.A.R. ne desire rien

✓  
APB

que les choses qui sont bien Justes et bien raisonnables, que si tous Messieurs les [VI] Cantons Catholiques [- VII ausg. SO -] alliés a S.A.R. pratiqueront la mesme chose, Jls se conserveront tous les avantages de l'importante alliance de savoye comme ont tousiours faits leurs Glorieux ancestres. Je vous prie donc ... dans toutes les occasions que vous auréz, de représenter un peu doucement, et comme il faut toutes ces raisons, et d'instruire des affaires ceux qui ne les sçavent pas.

Quant aux Pensions dont vous m'avez parlé par vostre precedente, qu'il seroit à propos de donner secrettement à quelques miens intimes amys dans quelques Cantons, c'est une chose qui se pourra faire dans la negotiation que J'ay à faire pour le Contentement de Messieurs les Cantons, puisqu'à lors S.A.R. me donnera les moyens pour faire cela, ce que Je n'ay pas maintenant: Jl faut donc ... que les Cantons qui se sont déia déclarés pour reparer au preiudice qui avoit esté faict à S.A.R. soient ceux là qui m'aydent a solliciter les autres qui ne sont pas encor déclarés, d'en faire le mesme, affinque Je puisse bientost donner commencement à l'autre negotiation, par où vous voyéz ... que Je ne desire que les occasions de les pouvoir servir tous utilement; c'est ce que Je vous prie aussy ... de bien représenter, affin que l'on connoisse tousiours mieux ma bonne intention.

Jl ne reste plus que Mess.<sup>rs</sup> [Schultheiss und Rat] de Lucerne, M.<sup>rs</sup> [Landammann und Landrat] d'underval d'en haut [=Obwalden], et M.<sup>rs</sup> [Schultheiss und Rat] de fribourg à me donner leur Declarations<sup>2</sup>, M.<sup>rs</sup> d'underval d'en haut me l'ont bien voulu donner, mais comme elle n'estoit pas encor dans la forme que Je la pusse recevoir, Je les ay prié derechef de l'accomoder: Pour ... Lucerne il semble qu'ils commencent aussy à prendre une bonne disposition, Jl faut donc leur ayder un peu, en leur donnant courage par vos [Zugs oder Zurlaubens?] lettres, puisque le tout est pour l'avantage de Messieurs les Cantons Catholiques alliés à S.A.R.

Sur ce que me dittes ... par le Postscriptum de vostre lettre du 13.<sup>e</sup> du courant<sup>3</sup> que vous auriez pris occasion de m'advertir secrettement de quelque chose que vous ne vouléz pas confier à la pleume, si ... vostre fils [vermutlich B e a t K a s p a r Zurlauben gemeint] se viendra promener icy un Jour de ses[!] festes de Noël, il me le pourroit dire de bouche; Je veux croire que ce ne sera pas chose qui soit pour destruire la Declaration que Messieurs de Zoug ont faits à S.A.R., puisqu'ils ne voudroient pas commettre un acte qui les rendroit si blasmable auprès de tout le monde, puisque ce seroit contre leur parole, leur foy, leur Escriture, et leur sçeau, qui me faict

bien croire qu'ils n'auront Jamais semblable pensée, ainsy Je veur croire que ce que vous me vouléz faire sçavoir, sera toutt'autre chose.

Je vous envoie ... les ... [30] Louys blanc que vous m'avéz encor demandé, et ... [2] Pistolles pour le ranfort de l'argent que Je vous ay deia envoyé. Surquoy Je vous diray ... que depuis deux ans que Je suis à Lucerne, Je n'y ay depensé que des pistolles d'Italie, lesquelles passent toutes pour ... [106] bats et ... [2] Chilig [wohl in Luzerner Währung gemeint], c'est ce que l'on peut scavoir de tous, et celles que Je vous ay envoyé Je les ay mis à bien moins que cela, parcequ'il y en y a quelques unes de legeres, car comme mon argent vient de Piemont, où les Pistolles passent sans estre pesées, ainsy l'on me les envoie comme on les peut treuver, et telles qu'on me les envoie il faut que Je les depense. Qui est tout ce que Je puis vous dire ... en reponce du contenu de vos deux dernieres lettres, vous priant de temps en temps de me donner de vos nouvelles, et aussy tost que J'auray receû la reponce de S.A.R. pour l'affaire de ... vostre fils [Beat Kaspar Zurlauben], Je ne manqueray pas de vous la faire sçavoir [- Zurlaubens Sohn bemühte sich damals um die Zusprechung einer Kompagnie in sav. Diensten -]<sup>4</sup>: Je ne puis pas recevoir la ditte reponce qu'environ les festes de noël, et comme nous en approchons, Je vous les souhaiste ... pour longues années accompagnées de toutes santés et prosperités."

1) s. AH 38/112

2) Im Hintergrund steht das Begehren Savoyens, die VI kath. mit Savoyen verbündeten Orte sollten in eigens hiefür auszufertigenden Deklarationen ihren festen Willen, dem Begehren der neugl. Orte um Mitbeschirmung Genfs und der Waadt nicht nachgeben zu wollen, bekunden.

3) Dieses Postscriptum fehlt im oben unter Anm. 1 angegebenen Konzept.

4) Mit Schreiben vom 15. Dezember 1668 versprach der Herzog, Beat Kaspar Zurlauben bei Gelegenheit eine Kompagnie anzuvertrauen, s. AH 182, 495.

Original, mit Siegeln - AH 73, 301-306 - Blatt 303a<sup>V</sup> und 306 leer

140

1684 März 20., Fr[auen]feld

A

SCHREIBEN VOM [LANDSCHREIBER IM THURGAU, WOLF RUDOLF] REDING, AN RITTER BEAT JAKOB I. ZURLAUBEN, [GERICHTS-]HERR VON HEMBRUNN, [ALT] AMMANN [VON ZUG] UND [ALT] LANDESHAUPTMANN [DER FREIEN AEMTER]<sup>1</sup>, ZUG

"Nachdeme Vernommen, das meines ... Herr[n] Sohn [P l a z i d u s Zurlauben], in dem ... Gotshaus Muri, dessen hohen meriten gemäss, zue einem Prelathen